



Procès-verbal
Le jeudi 25 avril 2002 - n° 92

14 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 84 Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation

La motion est adoptée.

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 211 Loi concernant la Ville d'Alma

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1090-20020425)

M. Laprise (Roberval) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Ville d'Alma.

La motion est adoptée.

25 avril 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1091-20020425)

M. Payne (Vachon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Bélanger (Mégantic-Compton), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 12, 13, 14, 19 20, 21, 26 mars et 9 avril 2002, a procédé à l'audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire sur leurs rapports 1999-

25 avril 2002

2000, conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

(Dépôt n° 1092-20020425)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

La Présidente rend sa décision sur la demande d'intervention sur une question de fait personnel présentée par le député de Trois-Rivières. La demande concerne des propos qu'aurait tenus à son endroit la députée de Beauce-Sud lors de la période des questions et réponses orales, le mardi 23 avril 2002.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

En vertu du Règlement et de la jurisprudence parlementaire, les faits invoqués par le député de Trois-Rivières ne donnent pas ouverture à une question de fait personnel pour le motif qu'ils ne correspondent pas aux critères prévus à l'article 71. Un député qui considère que des propos tenus à son endroit sont injurieux ou offensants doit se prévaloir sur-le-champ des dispositions de l'article 35 du Règlement, comme l'a d'ailleurs fait le député de Trois-Rivières. Il est vrai que la question de fait personnel doit viser celui qui la soulève en tant que membre de l'Assemblée et non comme ministre. En l'espèce, la présidence n'a pas à se prononcer sur la question puisque le motif énoncé précédemment est suffisant pour disposer de la question.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 25 avril 2002, adressée à monsieur Pierre Gabrièle, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, par monsieur Robert Courchesne, directeur général par intérim de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, concernant la liste d'attente en chirurgie cardiaque au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

(Dépôt n° 1093-20020425)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère des Transports ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires dévolus aux Pêcheries ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Ressources naturelles et de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Solidarité sociale, de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et de procéder à l'étude des crédits budgétaires dévolus à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires dévolus à Investissement Québec ;
- la Commission des institutions, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires dévolus aux Affaires intergouvernementales canadiennes ;
- la Commission de la culture, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires dévolus à l'Immigration et aux Relations interculturelles.

Motions sans préavis

M. Rochon, ministre du Travail, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 7^e Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail qui a lieu le dimanche 28 avril prochain.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et Mme Normandeau (Bonaventure) proposent :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'intransigeance du gouvernement fédéral qui met fin avant terme à la saison de pêche au hareng, empêchant ainsi les pêcheurs et les travailleurs d'usine des Îles-de-la-Madeleine de développer un secteur jugé prioritaire à l'économie de cette région maritime du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Marcoux (Vaudreuil) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les élèves québécois de 13 ans qui se sont classés parmi les meilleurs à l'échelle canadienne lors de l'évaluation 2001 en mathématiques du programme d'indicateurs du rendement scolaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

25 avril 2002

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Brouillet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 3 mai 2002, M. Gauthier (Verdun) s'adressera à Mme Marois, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « la politique d'innovation en région ».

À 15 h 42, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 avril 2002, à 14 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL